

# Gestion des territoires et développement local

RNCP30688 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 7                |
| Sigle                   | MASTER — Master         |
| Code(s) NSF             | 345, 340, 341           |
| Code(s) ROME            | K1401, K1802, K1206     |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit |
| Date d'échéance         | 31/01/2020              |

## Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

- Mettre en œuvre l'action des pouvoirs publics au niveau du territoire (commune, département, région, Union Européenne, ...) et dans un ou des domaines de compétences spécifiques (développement économique, aménagement du territoire, ...).
- Intervenir dans le cadre de projets ou de missions ponctuels.
- Concevoir ou participer à la conception de projets de développement local, social (amélioration de l'habitat, valorisation d'activités, aménagement du territoire, ...) et les mettre en œuvre selon le domaine d'intervention (économique, urbain, ...) afin de dynamiser un territoire (ville, bassin d'emploi, région, ...).
- Peut intervenir dans le montage et la réalisation de projets de développement dans le cadre d'une coopération internationale.
- Peut coordonner une équipe.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Parcours administration publique et gestion des collectivités locales :

- Décliner les enjeux des politiques publiques au niveau des collectivités locales, organiser et conduire la mise en œuvre des orientations stratégiques en adaptant les directives nationales et locales au terrain.
- Créer les instruments de conduite de politiques publiques de développement local ; vérifier l'articulation des enjeux et des procédures utilisées ou à mettre en œuvre.
- Analyser les documents à portée réglementaire ou à visée normative élaborées ou utilisées par les collectivités locales, les rectifier ou les faire évoluer en veillant à la conformité aux objectifs des politiques publiques.
- Elaborer et négocier des objectifs et des cahiers des charges de dispositifs d'interventions de l'État, gérer les procédures de délégation de service public.
- Organiser, rationaliser et optimiser les moyens humains, administratifs et techniques nécessaires à la réalisation des objectifs de la structure concernée.
- Manager les ressources humaines et les relations sociales.
- Coordonner l'action de différents services et de partenaires extérieurs ; mobiliser l'expertise externe en tant que de besoin.
- Piloter la concertation entre les acteurs économiques, politiques et les populations locales.

- Maîtriser la réglementation dans le champ de l'aménagement, du développement et de la cohésion sociale ; appliquer le droit des collectivités territoriales.

Parcours Administration internationale de projets territoriaux :

- Développer un réseau de partenaires (autres services de l'Etat, réseau associatif, entreprises privées) et les mobiliser
- Piloter un projet au niveau local, national ou européen
- Analyser les données socio-économiques d'un territoire
- Identifier de nouveaux axes d'intervention
- Elaborer un projet de développement local
- Participer à l'élaboration d'un projet de développement local
- Concevoir un plan d'action de projet
- Evaluer un projet de développement
- Présenter un projet à des acteurs locaux
- Participer à la définition de stratégies de développement local
- Définir ou participer à la définition de la stratégie de développement d'un territoire
- Coordonner des projets d'aménagement du territoire
- Conduire un projet de développement
- Coordonner les différentes étapes d'un projet

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Fonctions publiques d'Etat et territoriale (sur concours ou contrat):

- collectivités territoriales (communes, départements, régions, collectivités à statut particulier, collectivités d'outre-mer) et établissements publics de regroupement des collectivités territoriales : établissements publics de coopération intercommunale (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) et autres (syndicats mixtes, ententes interrégionales, institutions interdépartementales)
- administration territoriale d'État (notamment services en charge du contrôle des collectivités territoriales et de la politique de la ville dans les préfetures ou les directions départementales)
- établissements publics locaux (notamment centres communaux d'action sociale, offices publics de l'habitat)
- établissements publics spécifiques (établissements publics de coopération culturelle, agences régionales de la santé, chambres consulaires, agences de l'eau ...)
- groupements d'intérêt public (Samu social de Paris, Maisons départementales des personnes handicapées ...)

Secteurs semi-public ou privé :

- sociétés d'économie mixte locales (SEML classiques, SEM à opération unique ou SEMOP, sociétés publiques locales)
- entreprises privées (notamment sociétés d'économie mixte) en relation avec les collectivités territoriales (fournisseurs, prestataires de services, bureaux d'études et cabinets de consultants)
- associations d'élus locaux, de collectivités territoriales ou d'établissements publics de regroupement de collectivités territoriales
- organisations culturelles, touristiques ou sportives, à but lucratif ou non
- institutions financières et établissements de crédit spécialisés dans les prêts aux collectivités territoriales ou aux établissements publics de regroupement des collectivités territoriales
- Organisations non gouvernementales, nationales ou internationales

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Sur concours (plus particulièrement pour le Parcours Administration publique et gestion des collectivités locales) : emplois supérieurs de la fonction publique d'Etat (notamment attaché d'administration de l'Etat) ou de la fonction publique territoriale (notamment attaché territorial, attaché d'administration de la ville de Paris)

Avec ou sans concours (emplois communs aux deux parcours et emplois plus spécifiques)

- Chargé(e) d'études
- Chargé(e) de mission
- Chargé(e) de projet "politique de la ville"
- Chef (cheffe) de projet Europe et/ou international
- Responsable des relations internationales

- Responsable de gestion budgétaire et financière
- Gestionnaire de marchés publics
- Gestionnaire de fonds européens
- Agent de développement international
- animateur/animatrice en développement local
- Développeur économique
- animateur / animatrice de développement local
- Coordinateur / Coordinatrice de dispositif/projet de développement local
- Agent de développement international

#### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                               |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)                                                                 |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale  |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 557 €                                                                       |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 64 780                                                                        |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 43 %                                                                          |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 64 %                                                                          |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle                         |

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation

#### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

## Base légale

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| <b>Date d'échéance de l'enregistrement</b> | 31/01/2020 |
|--------------------------------------------|------------|

## Pour plus d'informations

#### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30688/>